

# AUDIT DES PÊCHES

2019

STIMULER L'ABONDANCE POTENTIELLE  
DES OCÉANS CANADIENS



# 2019

La troisième édition annuelle de *l'Audit des pêches* d'Oceana Canada présente la situation actuelle des pêches et leur gestion, les progrès réalisés en un an, ainsi que des recommandations pour l'année à venir afin de respecter les engagements du gouvernement fédéral et restaurer l'abondance de nos océans.

<b>SOMMAIRE</b> .....	3	<b>ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS SUR LES PRIORITÉS DE L'AUDIT DES PÊCHES 2018</b> .....	18
Évaluation de 2019 .....	5	<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	18
<b>AUDIT DES PÊCHES 2019</b> .....	6	Liste de tâches .....	19
Évaluation générale .....	6	<b>PASSEZ À L'ACTION</b> .....	19
Indicateurs scientifiques .....	8		
Indicateurs de surveillance des prises .....	11		
Indicateurs de gestion .....	12		
<b>UNE LOI SUR LES PÊCHES MODERNE POURRAIT CRÉER DES CHANGEMENTS MAJEURS</b> .....	14		
<b>D'UN OCÉAN À L'AUTRE</b> .....	16		

Publié en novembre 2019 par Oceana Canada  
Auteurs : Julie Stauffer, Devan Archibald et Robert Rangeley

Crédit photo, couverture: Jason van Bruggen; intérieur de la couverture: iSock/AzmanL  
DOI: 10.31230/osf.io/ejqfw

# STIMULER L'ABONDANCE POTENTIELLE DES OCÉANS CANADIENS

La santé des populations de poissons est cruciale pour nos écosystèmes : les poissons nourrissent nos communautés, soutiennent l'économie et sont essentiels à notre survie. Nos océans doivent pourtant faire face à une incertitude et des menaces grandissantes. La surpêche, les changements climatiques, la destruction des habitats et la pollution mettent en péril la vie marine dont nous dépendons tous.

L'enjeu est immense; et le statu quo ne fonctionne manifestement pas. Le nombre de stocks de poissons dans la zone saine s'est aggravé depuis qu'Oceana Canada a publié son *Audit des pêches 2018*; et les stocks dans la zone critique ont augmenté, incluant le crabe et la crevette. L'épuisement des crustacés est une tendance très inquiétante, car la valeur de l'industrie canadienne de la pêche repose fortement sur ces espèces.

L'élaboration et l'exécution des plans de rétablissement avancent lentement; et plusieurs stocks épuisés, dont la morue, n'ont toujours pas de plan. Pêches et Océans Canada (MPO) n'a pas encore indiqué comment et quand les données de surveillance des pêches seront recueillies, afin d'évaluer et gérer la capture accessoire (soit la capture accidentelle d'autres espèces que celle désirée) dans les pêches commerciales canadiennes. Par ailleurs, seulement deux des 11 recommandations énoncées dans *l'Audit des pêches 2018* ont été implantées.

Le MPO a pourtant fait des progrès depuis le dernier *Audit des pêches*. En 2019, le MPO a publié plus d'informations pour évaluer la santé des stocks de poissons; et la surveillance des pêches est plus transparente sur certains aspects. Le MPO a aussi implanté des recommandations du Vérificateur général dans le Rapport sur la durabilité des pêches 2016, incluant l'élaboration d'échéanciers et de priorités pour le rétablissement des populations de poissons épuisées.

Plus important encore, une *Loi sur les pêches* modernisée a été adoptée en juin 2019. Pour la première fois de son histoire, la loi exige des plans de rétablissement pour les stocks épuisés. Le gouvernement s'est engagé à investir plus de 100 millions de dollars sur cinq ans<sup>1</sup> pour évaluer et reconstituer les stocks. Ceci aligne le Canada avec les autres pays dotés d'une loi sur les pêches moderne, et pourrait marquer un tournant historique dans la santé de nos pêches.

L'impact de la nouvelle loi dépendra de la vigueur et du rythme de la réglementation en cours. La réglementation indiquera ce qui doit être inclus dans les plans de rétablissement; Oceana Canada recommande que soit inclus au minimum, un échéancier et un objectif afin de ramener les stocks à un niveau sain.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement fédéral doit élaborer une réglementation forte et efficace qui soutiendra la *Loi sur les pêches* et accélérera la mise en œuvre des politiques existantes. Il s'agit du meilleur moment pour agir, grâce aux nouveaux engagements en matière de financement, à la loi modernisée ainsi qu'à l'augmentation des capacités scientifiques du MPO.

Nous avons déjà les outils nécessaires pour moderniser l'approche canadienne en gestion des pêches et rétablissement des populations épuisées. Les Canadiens sont quasi unanimes sur la question : une récente étude d'Abacus Data a démontré que 98 % des Canadiens croient qu'il est important que le gouvernement fédéral rétablisse la santé et l'abondance de nos populations de poissons.

Si le gouvernement ne passe pas à l'action, les stocks dans la zone saine continueront à baisser et les populations épuisées ne se rétabliront pas, ce qui appauvrirait davantage nos océans et les communautés côtières qui en dépendent.

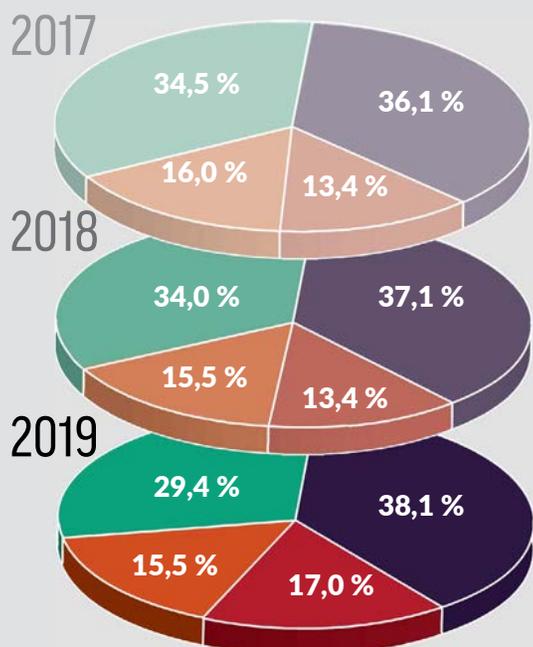
<sup>1</sup> <https://oceana.ca/fr/presse/communiqués-de-presse/oceana-canada-salue-linvestissement-gouvernemental-destine-au>

# ÉVALUATION DE 2019<sup>2</sup>

## Niveau de santé global des stocks

### Une tendance à la baisse

Afin de compter sur des océans abondants et une industrie de la pêche florissante, la santé des stocks de poissons doit s'améliorer. Pourtant, depuis la parution du premier *Audit des pêches* d'Océana Canada en 2017, le nombre de stocks dans la zone critique a augmenté, et ceux dans la zone saine a diminué. Par ailleurs, plus de stocks ont un statut incertain en raison de données insuffisantes.



Pour continuer à récolter des produits de la mer sans nuire à la santé de l'océan, nous devons investir fortement dans la science, la surveillance et la gestion des pêches. Plusieurs indicateurs de ces aspects, présentés aux pages suivantes, nous permettent d'évaluer l'état des pêches au Canada et la façon dont elles sont gérées.

## Science

### Certains progrès, mais encore des lacunes

Les bonnes décisions de gestion dépendent de la qualité des données. Le MPO a fait plusieurs investissements importants au niveau de la science, mais il manque encore des données critiques pour une partie importante des stocks.

### STOCKS AVEC ASSEZ DE DONNÉES POUR ÉVALUER LEUR SANTÉ



### STOCKS AVEC ESTIMATIONS RÉCENTES SUR LA BIOMASSE



### STOCKS AVEC POINTS DE RÉFÉRENCE LIMITE (PRL) DÉJÀ ÉTABLIS



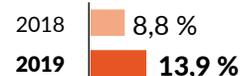
### STOCKS AVEC POINTS DE RÉFÉRENCE SUPÉRIEURS (PRS) DÉJÀ ÉTABLIS



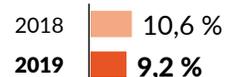
### STOCKS AVEC ESTIMATIONS SUR LA MORTALITÉ PAR PÊCHE



### STOCKS AVEC ESTIMATIONS SUR LA MORTALITÉ NATURELLE\*



### PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES PARUES À TEMPS \*



\*Nouvel indicateur en 2018.

<sup>2</sup> Des ajustements mineurs ont été faits sur quelques pourcentages issus de l'Audit des pêches 2017, suite à une analyse approfondie et l'ajout d'autres sources d'informations.

## Surveillance

### Toujours en attente d'une politique nationale

La surveillance des prises à l'aide de journaux de bord et de surveillance à quai ou en mer permet aux chercheurs d'estimer la quantité de poissons capturés et rejetés pour chaque espèce. Ces informations sont cruciales afin de calculer combien de poissons peuvent être récoltés tout en assurant la pérennité de la pêche.

L'année 2019 a apporté davantage de clarté sur l'utilisation et le degré de surveillance des prises au Canada. Par contre, le MPO doit encore terminer et mettre en oeuvre la Politique nationale de surveillance des pêches, afin de s'assurer que tous les plans de gestion intégrée des pêches ont des objectifs de surveillance spécifiques et mesurables, et qu'il existe une approche standard pour la sélection des outils utilisés et l'étendue de la surveillance.

### UN CERTAIN DEGRÉ D'OBSERVATION EN MER OU ÉLECTRONIQUE



### UNE CERTAINE UTILISATION DES JOURNAUX DE BORD OBLIGATOIRES



### UN CERTAIN DEGRÉ DE SURVEILLANCE À QUAI



## Gestion

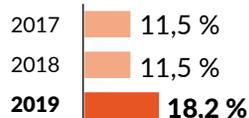
### De beaux progrès dans les Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP)

Les PGIP encadrent le travail de conservation des pêches et l'utilisation durable des ressources marines. Depuis un an, le pourcentage total de stocks inclus dans des PGIP a augmenté. Le nombre de stocks épuisés bénéficiant d'un plan de reconstitution a aussi augmenté, mais ce nombre est encore bien bas.

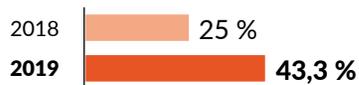
### STOCKS INCLUS DANS LES PGIP



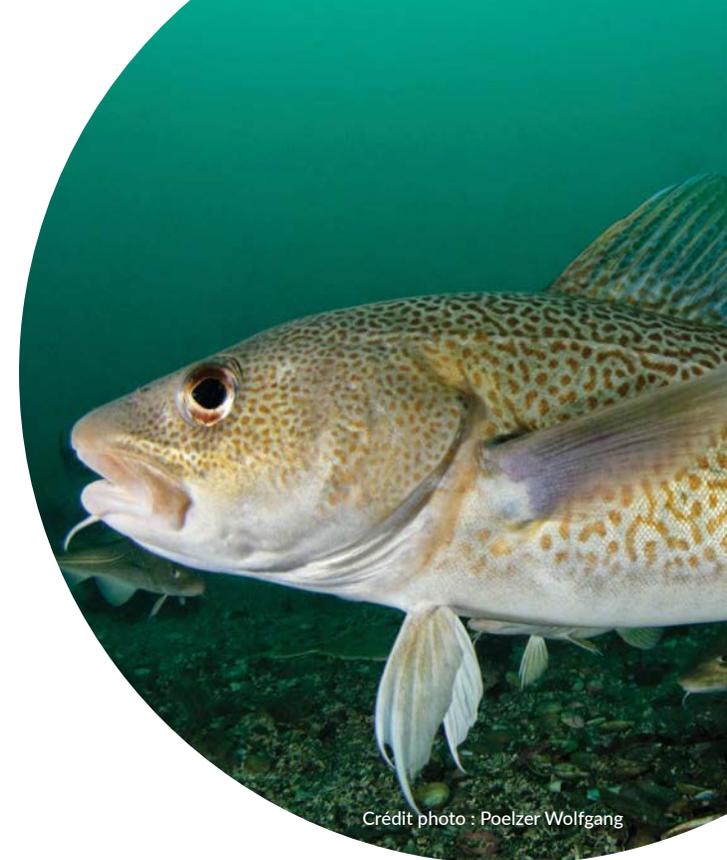
### STOCKS À L'ÉTAT CRITIQUE AVEC UN PLAN DE RECONSTITUTION



### LIVRABLES DU PLAN D'ACTION DU MPO COMPLÉTÉS\*



\*Nouvel indicateur en 2018.



Crédit photo : Poelzer Wolfgang

Ce rapport se concentre exclusivement sur les pêches marines au Canada : poissons osseux, mollusques et crustacés, et autres invertébrés. Les poissons d'eau douce et les espèces telles que le saumon, qui passent une partie de leur vie dans l'eau douce, ne sont pas inclus. Les données présentées dans ce rapport proviennent de la période entre le 2 juillet 2018 et le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

# LE CANADA GÈRE-T-IL BIEN SES PÊCHES ?

Pour améliorer la santé de nos stocks et l'abondance de nos océans, il nous faut trois éléments distincts. Une **approche scientifique solide**, qui évalue la santé des poissons et prédit la croissance ou baisse des populations selon différentes conditions. Une **surveillance efficace**, qui détermine le nombre de poissons récoltés ou rejetés chaque année. Une **bonne gestion**, qui tient compte des données issues de la science et la surveillance afin de prendre des décisions éclairées pour les pêches : qui peut pêcher, où et quand, combien de poissons peuvent être capturés et quels engins utiliser. C'est ainsi qu'il restera suffisamment de poissons pour favoriser la santé des écosystèmes marins et garantir une pêche fructueuse à l'avenir.

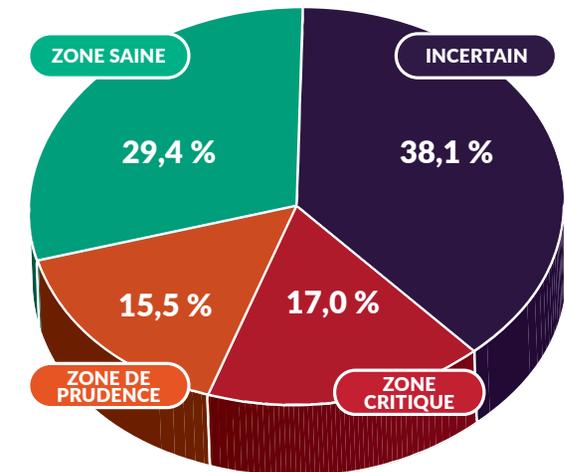
Ce rapport évalue la performance du Canada via des indicateurs de bonne gestion issus des meilleures pratiques mondiales en la matière, et le cadre stratégique du MPO. Pour cette évaluation, Oceana Canada a analysé les données de 194 stocks<sup>3</sup> publiées sur le site web du MPO, désignés sous l'appellation « stocks de référence » dans ce rapport. Pour plus de détails sur la méthodologie et l'analyse, visitez [oceana.ca/FisheryAudit2019](http://oceana.ca/FisheryAudit2019).

## ÉVALUATION GÉNÉRALE : 33 STOCKS EN ÉTAT CRITIQUE, 74 INCERTAINS

En 2019, moins du tiers des stocks marins au Canada (29,4 %) peuvent être considérés en santé; c'est moins que 2017 et 2018. Parallèlement, le nombre de stocks en état critique a augmenté jusqu'à 17 pour cent. La plupart de ces stocks sont des poissons de fond de l'Atlantique; les crustacés en état critique ont aussi augmenté, en particulier sur la côte du Pacifique, ainsi que deux espèces de poisson fourrager, qui sont importantes pour la santé générale de l'écosystème marin.

Oceana Canada a déterminé que le MPO n'a pas assez de données pour évaluer la santé de 38,1 % des stocks; une hausse des stocks au statut incertain par rapport aux années précédentes. Ceci signifie que les pêches sont gérées à partir d'informations incomplètes pour plus du tiers des stocks de poissons au Canada. En l'absence de données et points de référence, il s'avère impossible d'évaluer la pertinence des décisions de gestion prises par le MPO.

### ÉTAT DE SANTÉ - 2019 :



<sup>3</sup> La liste des stocks de référence utilisée dans l'*Audit des pêches* (194 stocks) a été établie pour l'*Audit des pêches 2017*; elle est fondée sur les données du rapport d'Oceana Canada, intitulé *Canada's Marine Fisheries: Status, Recovery Potential and Pathways to Success*, et les espèces incluses dans la première édition publique de l'Étude sur la durabilité des pêches et tout autre stock pour lesquels de nouvelles informations sont disponibles dans les rapports gouvernementaux. À des fins de comparaison annuelle, nous utilisons la liste des stocks de référence; mais nous ajoutons à nos données les stocks qui apparaissent dans les nouveaux rapports gouvernementaux publiés chaque année. Pour plus d'informations, visitez [oceana.ca/FisheryAudit2019](http://oceana.ca/FisheryAudit2019).

## Zones saine, de prudence et critique

Le MPO compte trois catégories pour qualifier l'état de santé des stocks de poissons : zone saine, de prudence et critique. Elles sont définies selon le rendement maximal soutenu, soit la plus grande quantité de poissons pouvant être capturée, en théorie, sans affecter le maintien du stock à long terme.

### ZONE SAINE

Un stock est dans la zone saine lorsque sa biomasse dépasse 80 pour cent de la quantité supportant le rendement maximal soutenu. Lorsqu'un stock se situe dans cette zone, les décisions de gestion de la pêche visent à le maintenir à ce niveau.

### ZONE DE PRUDENCE

Un stock est dans la zone de prudence si sa biomasse se situe entre 40 et 80 pour cent de la quantité supportant le rendement maximal soutenu. Pour les stocks dans cette zone, les taux de capture devraient être diminués afin d'éviter l'épuisement du stock et favoriser son retour à la zone saine.

### ZONE CRITIQUE

Un stock est dans la zone critique lorsque sa biomasse totalise moins de 40 pour cent de la quantité équivalant au rendement maximal soutenu. Un stock dans cette zone est gravement endommagé; les mesures de conservation sont alors cruciales.

## Changements à l'état de santé depuis 2018

### 10 stocks à risque accru en 2019

ZONE SAINE



ZONE DE PRUDENCE

Palourde intertidale – épuration  
Crevette nordique (chalut), secteur de gestion district de Prince Rupert  
Crevette à flanc rayé (chalut), secteur de gestion district Prince Rupert  
Crevette nordique, zone de pêche à la crevette 4  
Crevette nordique, zone de pêche à la crevette 5

ZONE SAINE



ZONE CRITIQUE

Crevette nordique (chalut), secteur de gestion fleuve Fraser  
Crevette à flanc rayé, secteur de gestion 14

ZONE DE PRUDENCE



ZONE CRITIQUE

Hareng du Pacifique, district de Prince Rupert  
Crevette à flanc rayé (chalut), secteurs de gestion 18-19  
Crabe des neiges, plateau néo-écossais (OPANO 4X)

### Deux stocks à risque moindre en 2019

ZONE DE PRUDENCE



ZONE SAINE

Pétoncles d'Islande et pétoncles géants autour des Îles-de-la-Madeleine (zones 20A, 20B, 20C, 20E et 20F)  
Flétan du Pacifique<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Le changement de statut du flétan du Pacifique est dû à une meilleure documentation des équivalents aux PRL et PRS pour ce stock géré conjointement par le Canada et les États-Unis, plutôt qu'une augmentation de la biomasse (même si ce stock est passé de 40 % à 43 % des niveaux non exploités).

# INDICATEURS SCIENTIFIQUES : DE GRANDES LACUNES



Pour suivre les progrès du Canada quant à l'amélioration de la santé des stocks de poisson, Oceana Canada utilise plusieurs indicateurs scientifiques qui correspondent aux directives en place dans les politiques du MPO.



**74 stocks n'ont pas suffisamment de données pour évaluer leur état de santé.**

## INDICATEUR :

### Stocks avec des données suffisantes pour évaluer l'état de santé

*Objectif :* Permettre aux chercheurs de faire une estimation fiable du nombre de poissons dans l'eau, et déterminer leur état de santé.



## INDICATEUR :

### Stocks avec des estimations récentes sur leur biomasse

*Objectif :* Aider les dirigeants à prendre des décisions selon des estimations récentes<sup>5</sup> de la quantité de poissons dans l'eau.

Plusieurs stocks n'ont pas été évalués depuis 2013; ils sont donc considérés comme désuets pour l'analyse de cette année.



Le **point de référence supérieur** identifie la limite au-delà de laquelle le poisson sera considéré comme en santé, tandis que le **point de référence limite** identifie la limite en-deçà de laquelle le stock sera en état critique. Des mesures correctives doivent être établies avant que le stock n'atteigne le point de référence limite.

## INDICATEUR :

### Stocks ayant des points de référence établis

*Objectif :* Aider les dirigeants à évaluer si un stock est dans la zone saine, de prudence ou critique; établir les quantités de prises adéquates selon l'état de santé; et mesurer l'efficacité des mesures de gestion.

#### Point de référence limite



#### Point de référence supérieur



## ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL :

En 2019, le MPO a réalisé des progrès quant à son engagement d'établir des points de référence limites pour tous les principaux stocks de poissons commerciaux (hausse de 11,3 % depuis 2017). Il a aussi fait de timides progrès sur les points de référence supérieurs (hausse de 4,1 % depuis 2017). Conjointement, ces points de référence aideront le MPO à évaluer la santé des stocks et établir des objectifs pour ramener les stocks épuisés dans la zone saine. Sous l'approche de précaution du MPO, les dirigeants des pêches doivent utiliser les meilleures informations disponibles pour prendre leurs décisions; cependant, ils ne peuvent justifier leur inaction par le manque d'informations.



Crédit photo : Ian Mcallister

<sup>5</sup> Au cours des 5 dernières années.

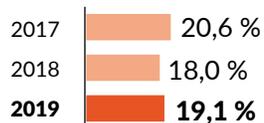


**Plus du tiers des stocks n'ont toujours pas de points de référence limite, et plus de la moitié des stocks n'ont pas de point de référence supérieur.**

**INDICATEUR :**

**Stocks avec un taux estimé de mortalité par pêche**

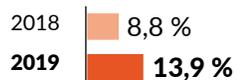
*Objectif :* Déterminer les niveaux de capture des poissons et établir les limites de pêche durable.



**INDICATEUR :**

**Stocks avec un taux estimé de mortalité naturelle\***

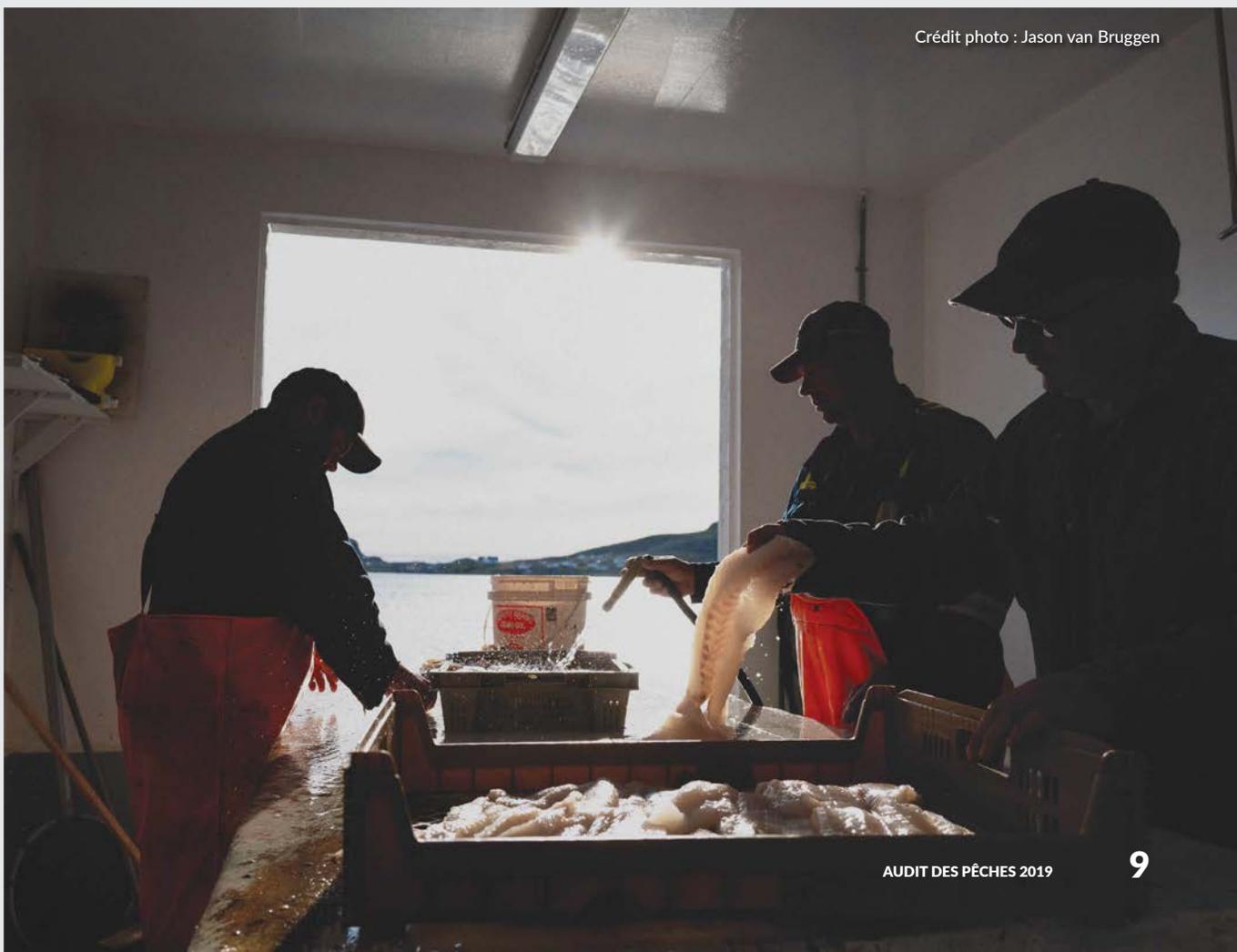
*Objectif :* Déterminer le taux de mort naturelle des poissons, afin de prendre de meilleures décisions pour la gestion des stocks.



\*Nouvel indicateur en 2018.

Les poissons sont éliminés de leur population de deux façons : par la pêche (**mortalité par pêche**), ou par cause naturelle (**mortalité naturelle**) – incluant ceux mangés par d'autres poissons. C'est avec ces deux estimations que les gestionnaires peuvent évaluer les populations pour l'année subséquente et ajuster les pratiques de gestion en conséquence.

La mortalité par pêche devrait inclure tous les types de pêche qui réduisent le stock : la pêche commerciale et récréative; la capture accessoire; l'utilisation de poisson comme appât; la pêche pour consommation personnelle, et celle à des fins sociales et rituelles.



Crédit photo : Jason van Bruggen

## Sans points de référence supérieurs (PRS), les pêches sont à la dérive

Les PRS marquent la limite entre la zone de prudence et la zone saine. Lorsque cette limite n'a pas été déterminée, la santé du stock ne peut être correctement évaluée. Ceci signifie que les gestionnaires doivent prendre des décisions sans référence quant au maintien ou au rétablissement des stocks dans la zone saine.

Un rapport du Vérificateur général a révélé en 2016 que plus de la moitié des stocks de poissons examinés n'avaient pas de points de référence. Ces constats ont amené le Vérificateur général à émettre plusieurs recommandations, que le MPO a accepté de mettre en place : notamment, l'élaboration d'un plan de travail avec priorités, objectifs et échéanciers pour l'établissement de points de référence de plusieurs stocks importants.

Pour la première fois, le MPO a élaboré un plan de travail qui comprend des PRS pour dix stocks. Ce plan comprend plusieurs espèces dont le stock est en état critique, dont la crevette nordique et le hareng du Pacifique.

Une fois ce plan de travail complété, le pourcentage de stocks ayant des PRS passerait de 46,4 % à 58,2 %. Il s'agit d'une amélioration notable ; mais il est préoccupant de constater que le plan de travail pour l'année fiscale indique un seul de ces nouveaux PRS développés à la fin de mars 2020.



Crédit photo : Oceana Canada/Evermaven

## Des retards de publication laissent les gestionnaires des pêches dans l'incertitude

La prise de bonnes décisions dépend entièrement de la qualité des données. Le Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS) du MPO est responsable de la révision et la publication des informations scientifiques qui guident les décisions de gestion des pêches au Canada.

Au cours de la dernière année, à peine 9,2 % des documents ont été publiés selon les directives du SCCS. Un tiers a été publié en retard.<sup>6</sup> Par ailleurs, moins de la moitié des documents qui auraient dû être publiés ont été réellement disponibles à la fin de l'année.

Il faut tout de même mentionner que le MPO a effectué sa propre évaluation interne des processus du SCCS, de mars 2018 à janvier 2019. Des pistes d'amélioration ont été identifiées, incluant l'élaboration de nouvelles procédures standardisées à l'échelle nationale d'ici décembre 2020.

Oceana Canada a émis neuf recommandations afin d'améliorer la rapidité d'obtention des informations scientifiques : notamment, le financement suffisant des services de traduction, la dotation des postes vacants au SCCS et la création d'une liste de diffusion publique qui fournirait les plus récentes publications sur une base mensuelle.

*Pour consulter la liste complète des recommandations faites par Oceana Canada, veuillez visiter [oceana.ca/FisheryAudit2019](https://oceana.ca/FisheryAudit2019).*

<sup>6</sup> Les documents en retard issus des rencontres de 2017 et 2018 ont été publiés en moyenne 163 jours (minimum 1 jour ; maximum 690 jours ; médiane 113 jours) après la date où ils auraient dû être disponibles selon l'échéancier de la politique.

# INDICATEURS DE SURVEILLANCE DES PRISES : LA POLITIQUE NATIONALE SE FAIT ATTENDRE



La plupart des stocks canadiens de poissons et d'invertébrés marins ont un certain niveau de surveillance des prises, et la disponibilité publique des PGIP favorise l'évaluation des outils employés et de leur étendue ciblée.

Les trois principaux outils de surveillance des prises utilisés au Canada sont les journaux de bord, la surveillance en mer et la surveillance au quai. Chacun répond à un objectif différent, et ce ne sont pas toutes les pêches qui requièrent une surveillance intégrale par tous les outils. Le suivi des prises permet aux gestionnaires d'obtenir des données statistiques importantes sur la quantité d'espèces capturées. Cela permet aussi de déterminer si les pêcheurs respectent les règles.

Il est difficile de savoir si les objectifs de surveillance sont atteints, et si ceux-ci répondent aux objectifs de surveillance (lorsque des objectifs existent). Le MPO doit compléter et mettre en oeuvre sa Politique nationale de surveillance des pêches qui guidera la sélection des outils de surveillance, le niveau de surveillance nécessaire et l'établissement d'objectifs.

## INDICATEUR :

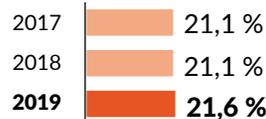
### Stocks dont les pêches ont des mesures de surveillance des prises

*Objectif :* Aider à prévenir la surpêche, contrôler la capture accessoire et recueillir des informations scientifiques pour l'évaluation des stocks.

#### Surveillance en mer ou électronique



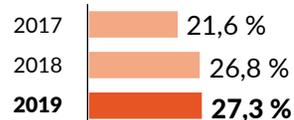
#### Surveillance en mer ou électronique à 100 %



#### Journaux de bord obligatoires



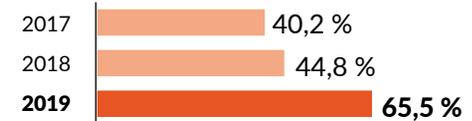
#### Journaux de bord obligatoires où toutes les prises sont notées



### Vérification à quai indépendante



### Vérification à quai indépendante de 100 % des débarquements



## ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL :

Le Canada attend toujours que la Politique nationale de surveillance des pêches, à l'origine prévue pour 2017, soit finalisée et mise en oeuvre.



**En 2019, aucun des stocks de référence utilisés par Oceana Canada n'avait un PGIP avec des objectifs de surveillance des prises. Oceana Canada encourage fortement le MPO à exiger l'ajout d'objectifs de surveillance précis et quantifiables aux PGIP.**

# INDICATEURS DE GESTION : DES AVANCÉES POSITIVES EN 2019



Les PGIP et les plans de rétablissement sont les piliers d'une gestion moderne des pêches. Dans ces plans, nous retrouvons des objectifs pour la conservation, les écosystèmes et les valeurs socio-économiques et culturelles; une évaluation du statut actuel du stock; et les mesures requises pour conserver ou ramener le stock à un niveau sain. Près de 90 % de tous les stocks font désormais partie d'un PGIP, une augmentation importante depuis l'*Audit des pêches 2017* d'Oceana Canada. Mais le développement des plans de rétablissement est encore lent : un peu plus de 18 % des stocks gravement épuisés en ont un.

## INDICATEUR :

### Stocks inclus dans les Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP)

*Objectif* : Fournir un cadre pour la conservation et l'utilisation durable des pêches canadiennes en établissant clairement les directives de gestion pour une période donnée.



## ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL :

Le MPO s'est engagé à inclure tous les principaux stocks commerciaux dans les PGIP.

## INDICATEUR :

### Stocks dans la zone critique ayant un plan de rétablissement

*Objectif* : Fournir un cadre de planification afin d'assurer le rétablissement des stocks de poissons hors de la zone critique. Ces stocks subissent de graves dommages et des mesures de conservation sont essentielles.



## RECOMMANDATIONS POUR LES PLANS DE RÉTABLISSEMENT

Les mesures en place ailleurs dans le monde, comme aux États-Unis ou en Union européenne<sup>7</sup>, ont démontré que des plans de rétablissement avec objectifs et échéanciers précis sont plus efficaces pour rétablir les stocks épuisés<sup>8</sup>, favoriser la résilience des écosystèmes et assurer une prospérité économique à long terme pour les communautés côtières.

Oceana Canada a formulé dix recommandations pour améliorer les plans de rétablissement au Canada, selon les pratiques exemplaires internationales et les politiques du MPO existantes ; notamment, exiger que la zone saine soit l'objectif de rétablissement du stock, s'assurer que les plans soient élaborés selon les plus récentes évaluations scientifiques du stock, et rendre publics le progrès et les résultats des plans de rétablissement. Pour consulter la liste complète des recommandations d'Oceana Canada, visitez le [oceana.ca/FisheryAudit2019](http://oceana.ca/FisheryAudit2019).

<sup>7</sup> 2018 Report to Congress on the Status of U.S. Fisheries. Disponible en ligne à : <https://www.fisheries.noaa.gov/national/2018-report-congress-status-us-fisheries>

<sup>8</sup> García, S.M., Ye, Y., Rice, J. & Charles, A., eds. (2018). Rebuilding of marine fisheries. Part 1 : Global review. FAO Fisheries and Aquaculture Technical Paper No 630/1. <http://www.fao.org/3/ca0161en/CA0161EN.pdf>



Crédit photo : iStock/IvanMikhaylov

# Livrables et plans de travail

Lors du symposium organisé par Oceana Canada en 2016, intitulé *Rebuilding Abundance : Restoring Canada's Fisheries for Long-Term Prosperity*, le MPO s'est engagé à améliorer sa transparence. Depuis ce temps, des progrès ont été réalisés quant à la transparence et l'accessibilité des informations : l'*Étude sur la durabilité des pêches* du MPO a été publiée, qui fournit plus de données sur les stocks ; et trois plans de travail annuels ont été produits, pour lesquels les résultats ont été rendus publics.

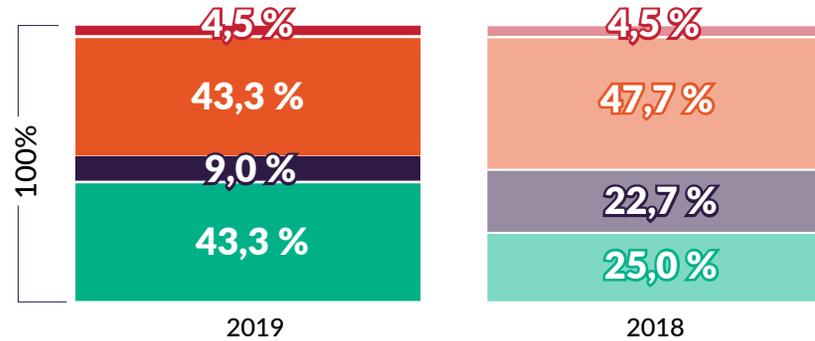
## INDICATEUR :

### Livrables du plan de travail complétés

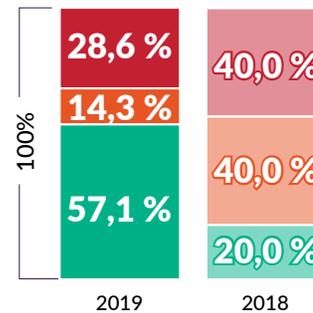
Objectif : Accomplir les tâches prioritaires établies par le ministère chaque année, incluant l'élaboration des PRL, des PGIP et des plans de rétablissement.



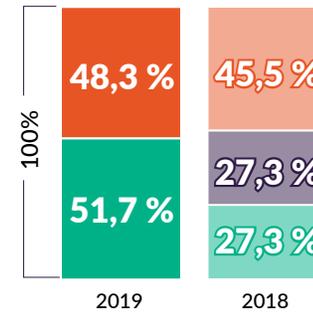
### Livrables globaux



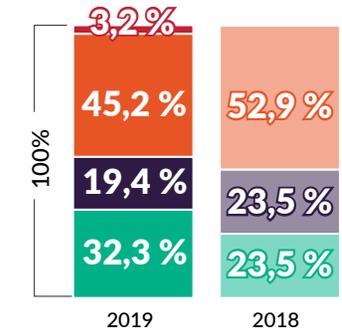
### Plans de rétablissement



### Plans de gestion intégrée des pêches



### Points de référence et règles de contrôle des prises



## SI LES ENGAGEMENTS ÉTAIENT RESPECTÉS, NOUS VERRIONS DES CHANGEMENTS

Si l'ensemble des livrables établis dans les plans de travail des trois dernières années fiscales (2017/18, 2018/19 et 2019/20) avaient été complétés, les pêches canadiennes auraient bénéficié de :

### Stocks avec PRL :

actuellement



serait



### Stocks avec PRS :

actuellement



serait



### Stocks inclus dans des PGIP :

actuellement



serait



### Stocks dans la zone critique ayant un plan de rétablissement :

actuellement



serait



# UNE LOI SUR LES PÊCHES MODERNE POURRAIT CRÉER DES CHANGEMENTS MAJEURS

Le 21 juin 2019, les amendements modifiant la *Loi sur les pêches* ont acquis force de loi, ouvrant la voie au rétablissement de l'abondance pour les océans canadiens. Pour la toute première fois, il est maintenant obligatoire que les stocks dans la zone critique aient des plans de rétablissement visant à les ramener dans la zone saine.

Mais il y a un problème. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux stocks principaux de poissons inclus dans la réglementation ; or, cette réglementation n'a pas encore été finalisée. Les dispositions de rétablissement de la nouvelle loi ne s'appliquent donc à aucun stock pour le moment.

Le MPO a annoncé que les stocks seront ajoutés en lot à la réglementation dans les cinq prochaines années, à partir de 2020 lorsque le premier lot sera finalisé. Le contenu et le rythme du développement de cette réglementation détermineront si cette loi marquera un tournant pour la santé des pêches canadiennes, ou ne fera que maintenir le statu quo.

L'expérience internationale a déjà démontré que les exigences juridiquement contraignantes pour le rétablissement des stocks sont efficaces ; elles favorisent la santé globale des océans en plus de soutenir les emplois et les revenus des communautés

côtières. Les États-Unis ont l'une des réglementations les plus strictes et les plus efficaces au monde en matière de rétablissement obligatoire des pêches. Ce pays a réussi à rétablir 45 stocks de poissons,<sup>9</sup> créant des écosystèmes plus résilients et de meilleures opportunités économiques.

En plus de s'avérer bénéfiques pour les stocks gravement épuisés, les nouvelles dispositions de la loi devraient prévenir leur épuisement avant toute chose. Elles devraient nous assurer que certains stocks comme le sébaste dans le golfe du Saint-Laurent, autrefois épuisé mais connaissant désormais une reprise, puisse retrouver un niveau de santé acceptable avant de reprendre la pêche.

Par ailleurs, la nouvelle Loi sur les pêches :

- respecte les droits des peuples autochtones du Canada et reconnaît le savoir autochtone ;
- incorpore des pratiques modernes de gestion, telles que l'approche de précaution et celle fondée sur les écosystèmes ;
- rétablit des mesures importantes de protection des habitats ;
- comprend un objectif clair de gestion durable des pêches.

Au final, l'efficacité de la loi dépendra entièrement de son exécution. La réglementation doit inclure au moins un échéancier de rétablissement et un objectif pour ramener le stock dans la zone saine, ainsi que des indicateurs d'avancement afin de permettre aux gestionnaires de modifier le processus si les objectifs ne sont pas atteints.



Crédit photo : Jason van Bruggen

<sup>9</sup> 2018 Report to Congress on the Status of U.S. Fisheries, disponible en ligne au : <https://www.fisheries.noaa.gov/national/2018-report-congress-status-us-fisheries>

## LA NOUVELLE LOI DÉJÀ ÉBRANLÉE

Quelques jours à peine après que le gouvernement ait adopté la nouvelle *Loi sur les pêches*, le MPO a publié son quota annuel pour la morue du Nord, une espèce gravement épuisée; permettant une prise de 12 350 tonnes de ce stock en état critique sujet à un moratoire sur la pêche commerciale. Cela représente une hausse de 30 pour cent par rapport à 2018 et ne tient pas compte des quantités de morue prises par pêche récréative à Terre-Neuve.

Cette décision va à l'encontre de la nouvelle loi et les politiques gouvernementales qui visent à maintenir toutes les sources de mortalité du poisson au plus bas niveau possible pour les espèces épuisées.

Cela n'a pas de sens sur le plan économique. Selon le rapport *Economic and Social Benefits of Fisheries Rebuilding* publié par Oceana Canada en 2019, si nous réduisons dès maintenant la pression exercée par la pêche, nous pourrions soutenir 16 fois plus d'emplois et une valeur économique cinq fois plus grande qu'aujourd'hui, en 11 ans à peine.

Pour télécharger le rapport *Economic and Social Benefits of Fisheries Rebuilding* (en anglais seulement), visitez [oceana.ca/EconomicCaseforCod](http://oceana.ca/EconomicCaseforCod).

## Une tendance inquiétante : plus de crustacés en zone critique

L'*Audit des pêches* de cette année révèle que le crabe des neiges du plateau néo-écossais et trois stocks de crevettes du Pacifique ont plongé en zone critique, pour un total de sept stocks de crustacés dans la zone critique. En 2017, il n'y en avait qu'un seul.

Un déclin continu de la pêche aux crustacés entraînerait un choc économique majeur pour les communautés côtières. L'industrie des fruits de mer canadienne repose actuellement sur une poignée d'espèces. Selon les données les plus récentes<sup>10</sup>, la valeur générée par trois groupes de crustacés – le crabe, le homard et la crevette – représente plus de 74 pour cent de tous les débarquements, valant approximativement 3,8 millions de dollars.



Crédit photo : iStock/RLSPHOTO

<sup>10</sup> Valeur des débarquements commerciaux pour 2017, côte Atlantique et Pacifique, par province. Disponible au : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/sea-maritimes/s2017pv-eng.htm>



Crédit photo : Kevin Galvin

D'UN OCÉAN À L'AUTRE :

# PLUS DE STOCKS GRAVEMENT ÉPUISÉS

Il y a maintenant 33 stocks en état critique à travers le pays. La plupart sont dans la région Atlantique ; mais il y en a de plus en plus sur la côte Pacifique. À l'heure actuelle, le MPO a publié des plans de rétablissement pour six stocks. Et en raison d'approches de gestion différentes selon les régions, la même espèce de poisson est gérée différemment d'une région à l'autre, même si le statut et les menaces sont les mêmes.

 PLAN EN PLACE

 ENGAGEMENT À PRODUIRE UN PLAN

 AUCUN PLAN

\* Ces stocks sont cogérés avec d'autres juridictions

† Ces stocks n'ont pas de plan de rétablissement respectant l'approche de précaution, mais ils ont des stratégies de reconstitution temporaires développées par la North Atlantic Fisheries Organization (NAFO)

^ Le développement de plans de rétablissement pour ces stocks est assuré par direction à Ottawa.

## RÉGION DU PACIFIQUE

 Bocaccio (eaux de la C.-B.) **Complété en 2013-14**

 Sébaste aux yeux jaunes (population des eaux intérieures) **Complété en 2017-18**

 Sébaste aux yeux jaunes (population des eaux extérieures) **Complété en 2015-16**

**En cours (sera complété en 2020-21)**

 Hareng du Pacifique (Haïda Gwaii)

 Hareng du Pacifique (district de Prince-Rupert)

 Crevette nordique (SDG du fleuve Fraser)

 Crevette nordique (SDG 18-19)

 Crevette à flanc rayé (SDG 14)

 Crevette à flanc rayé (SDG 18-19)

## RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

- ✓ Crevette nordique (SFA 6)<sup>^</sup> **Complété en 2018-19**
- ⚙️ Maquereau bleu (sous-zone 3 et 4)<sup>^</sup> **En cours (sera complété en 2019-20)**

## RÉGION DU GOLFE

- ⚙️ Plie canadienne (4T) **En cours (sera complété en 2020-21)**
- ⚙️ Morue franche (4T + 4Vn (Nov-Avr)) **En cours (sera complété en 2020-21)**
- ⚙️ Hareng atlantique (4T, géniteurs du printemps) **En cours (sera complété en 2020-21)**
- ⚙️ Merluche blanche (4T) **En cours (sera complété en 2020-21)**
- ⚙️ Plie rouge (4T) **En cours (sera complété en 2020-21)**
- ✗ Raie tachetée (4T)
- ✗ Limande à queue jaune (4T)

## RÉGION DE QUÉBEC

- ⚙️ Morue franche (3Pn, 4RS) **En cours (sera complété en 2020-21)**
- ✗ Merluche blanche (4RS)

## RÉGION DES MARITIMES

- ✓ Morue franche (4X5Y) **Complété en 2019-20**
- ✓ Morue franche (5Zjm)\* **Complété en 2019-20**
- ✗ Crabe des neiges (4X)
- ✗ Merluche blanche (4VW)

## RÉGION DE TERRE-NEUVE

- ⚙️ Morue franche (2J3KL) **Retardé (devait être complété en 2018-19)**
- ✗ Sébaste d'Acadie (2+3K)
- ✗ Plie canadienne (2+3K)
- ✗ Plie canadienne (3LNO)\*†
- ✗ Plie canadienne (3Ps)
- ✗ Morue franche (3NO)\*†
- ✗ Hareng atlantique (4R, géniteurs du printemps)
- ✗ Sébaste atlantique (2+3K)
- ✗ Aiglefin (3Ps)

# ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS SUR LES PRIORITÉS DE L'AUDIT DES PÊCHES 2018

## RECOMMANDATIONS :

# NOUS DEVONS AGIR CONCRÈTEMENT

Le MPO continue à démontrer des progrès inégaux en ce qui a trait aux indicateurs de gestion évalués dans le présent rapport.

Au cours de la dernière année, le gouvernement a adopté une *Loi sur les pêches* moderne, qui comprend des dispositions pour rétablir les populations de poissons épuisées. Un grand nombre de stocks (près de 90%) font maintenant partie d'un PGIP; et le MPO a complété les plans de rétablissement pour la crevette nordique, la limande à queue jaune et deux stocks de morue.

Le MPO a aussi avancé le développement des PRL et des règles de contrôle de la pêche, soit les règles qui dictent comment gérer le stock.

Cependant, de grandes lacunes persistent. Le MPO doit publier et mettre en oeuvre la Politique nationale de surveillance des pêches, et s'assurer que les pêches commerciales ont un niveau de surveillance adéquat afin d'évaluer avec exactitude le volume de prises conservées et rejetées.

Le nombre de stocks dans la zone critique a augmenté; le nombre de stocks ayant des estimations récentes de leur biomasse a chuté; et les plans de rétablissement progressent lentement. En ce qui concerne les retards dans la publication des données scientifiques, le MPO en a déterminé les causes, mais n'a encore rien fait pour les résoudre.

Au rythme actuel des choses,<sup>11</sup> nous devons attendre encore six ans avant que tous les stocks de référence aient des PRL; 26 ans avant qu'ils aient des PRS; et 24 ans avant que tous les stocks de référence gravement épuisés aient un plan de rétablissement.

La nouvelle *Loi sur les pêches* a été adoptée; et le gouvernement s'est engagé à investir 100 millions de dollars pour évaluer et rétablir les stocks de poissons. Cela représente une excellente occasion de réaliser des progrès ambitieux en 2020 et après; créer des changements dans l'eau; augmenter le nombre de stocks dans la zone saine et bâtir la résilience des écosystèmes contre les changements climatiques. Ainsi, dans la prochaine année, le MPO devrait prioriser les points suivants :

- Finaliser la réglementation afin de mettre en vigueur les dispositions de la *Loi sur les pêches*, incluant l'identification des stocks principaux et l'élaboration d'objectifs et d'échéanciers pour les plans de rétablissement;
- Corriger les divergences dans la surveillance des prises en implantant la Politique nationale de surveillance des pêches;
- Développer et exécuter des plans de rétablissement de qualité, qui comprennent des objectifs et des échéanciers pour les stocks gravement épuisés identifiés dans le plan de travail pour 2019-2020.

<sup>11</sup> Selon l'augmentation annuelle moyenne des pourcentages de stocks de référence avec chacun des indicateurs, depuis trois ans.



## Liste de tâches

En plus de finaliser la réglementation relative au rétablissement afin de réaliser les objectifs de la *Loi sur les pêches*, Oceana Canada demande au MPO d'intervenir sur les aspects suivants au cours de la prochaine année :

### SCIENCE

- Investir les ressources** pour évaluer rapidement les stocks incluant une estimation de la mortalité de toutes les sources, en priorisant les stocks n'ayant aucune évaluation ou une qui remonte à plus de cinq ans;
- Résoudre les causes** des retards dans la publication des informations scientifiques;
- Continuer à établir** les points de référence pour l'ensemble des stocks, pour déterminer dans quelle zone ils se situent et établir des règles de contrôle des prises pour chaque zone. En particulier :
  - Établir les PRL pour 11 groupes de stocks supplémentaires, en s'assurant qu'au moins six autres stocks de référence ont des PRL nouveaux ou à jour, ce qui augmenterait le pourcentage de stocks de référence avec des PRL à 71,1 %;
  - Établir les PRS pour un autre groupe de stocks, en s'assurant qu'au moins un stock de référence a un PRS nouveau ou à jour, ce qui augmenterait le pourcentage de stocks avec PRS à 46,9 %;
  - Établir des règles de contrôle des pêches pour trois autres groupes de stocks, en s'assurant qu'au moins trois stocks de référence supplémentaires aient des règles de contrôle nouvelles ou à jour.

### SURVEILLANCE

- Finaliser et publier** la Politique nationale de surveillance des pêches, rendant obligatoire une surveillance adéquate des pêches commerciales, pour obtenir des estimations précises des poissons conservés et rejetés. Publier un plan de travail qui dirigera la mise en œuvre de la politique.

### GESTION

- Terminer et publier** les plans de gestion. En particulier, réaliser son engagement d'élaborer :
  - PGIP pour 19 groupes de stocks, en s'assurant qu'au moins 12 stocks de référence de plus feront partie d'un PGIP public l'an prochain, ce qui augmenterait le pourcentage de stocks de référence ayant un PGIP à 92,2 %;
  - Plans de rétablissement pour deux autres stocks : morue de l'Atlantique – morue franche, et maquereau de l'Atlantique – côte Atlantique.
- Rendre compte des progrès** réalisés quant à l'engagement du MPO d'élaborer des plans de rétablissement pour 12 stocks d'ici 2021.
- Établir les priorités et un échéancier** pour compléter les plans de rétablissement pour tous les stocks dans la zone critique.
- Veiller** à ce que les plans de rétablissement soient fondés sur les évaluations récentes des stocks et comprennent des objectifs, échéanciers et mesures de gestion basées sur la science pour favoriser le rétablissement.

## PASSEZ À L'ACTION

Le temps est venu de gérer les pêches canadiennes de façon plus responsable.

1. Ajoutez votre voix à celles qui demandent de rétablissement urgent des populations canadiennes de poissons. Devenez un *Wavemaker* d'Oceana Canada au [oceana.ca](http://oceana.ca), et joignez-vous aux supporteurs qui, d'un océan à l'autre, ont à cœur de sauver les océans canadiens.
2. Demeurez à l'affût des dernières nouvelles sur la recherche océanographique, nos expéditions et nos campagnes en visitant [oceana.ca/blog](http://oceana.ca/blog) (*billets de blogue en anglais seulement*).
3. Faites connaître votre passion pour la protection des océans à votre famille et vos amis!



Oceana Canada



OceanaCAN



oceana\_canada



Oceana Canada

## NOUS POUVONS SAUVER LES OCÉANS ET NOURRIR LE MONDE ENTIER.

Établie en 2015, Oceana Canada est une organisation caritative indépendante qui fait partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Les efforts de sensibilisation d'Oceana Canada ont notamment contribué à mettre fin au commerce des nageoires de requins, faire du rétablissement des populations de poissons épuisées une obligation légale, améliorer la façon dont les pêches sont gérées, et protéger les habitats marins. Nous travaillons avec la société civile, les universitaires, les pêcheurs, les populations autochtones et le gouvernement fédéral afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur abondance d'autrefois. En assurant la restauration des océans canadiens, nous fortifierons nos communautés, profiterons de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et protégerons notre avenir.

 **OCEANA** Protégeons les  
Océans du Monde